



# 81A00

## REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL du 3 NOVEMBRE 2023

### RAPPORT DU PRESIDENT

---

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES  
Direction Finances

Rapport examiné par la 8<sup>ème</sup> commission :  
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

<b>OBJET :</b> <b>Synthèse de la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2023.</b>
--

<i>Pièces jointes ou annexes :</i>
------------------------------------

<i>Document budgétaire voté par nature (instructions M57 et M4)</i>
---

Mes chers collègues,

Lors de la présentation des orientations budgétaires le 17 février 2023 et du Budget Primitif le 24 mars dernier, les actions prioritaires envisagées par l'Assemblée Départementale ainsi que les événements extérieurs susceptibles d'influer sur la situation financière de la collectivité vous ont été présentés.

Je soumets maintenant à votre examen le projet de Décision Modificative n° 1 qui s'inscrit dans la continuité de ces orientations. Le présent rapport vise à présenter de manière synthétique les principaux redéploiements entre chapitres ou les ajustements en dépenses et en recettes pour se rapprocher de l'exécution budgétaire de fin d'exercice.

En outre, des rapports particuliers exposent, par secteur, les crédits relevant de la compétence de chacune des commissions.

Le projet de Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2023 s'équilibre, en mouvements réels, en dépenses et en recettes, à 9 400 000 € portant le budget total de la collectivité à 353 400 000 €, tous budgets confondus, soit une évolution de +2,7% par rapport au Budget Primitif.

L'épargne brute, au terme de la gestion 2023, sera en très forte diminution du fait de la structure même du budget départemental, où des dépenses pérennes (solidarité départementale, dépenses de personnel) sont couvertes par des recettes plus aléatoires, fortement dépendantes de la situation économique (DMTO, TVA...). Le Département du Gers prévoit de mobiliser, dès cet exercice 2023, la totalité de sa mise en réserve de DMTO constituée en 2022 à hauteur de 8M€. Cette reprise de la totalité de la mise en réserve se justifie par la nécessité de financer des mesures gouvernementales récentes sans compensations financières suffisantes de la part de l'Etat, alors que le produit des droits de mutation sur les transactions immobilières enregistre une baisse de 10,5M€ par rapport au produit perçu en 2022. Parmi les évolutions de dépenses, on citera notamment la forte progression des dépenses sociales liée notamment au dispositif du SEGUR de la santé, à l'avenant 43, à l'impact de la loi de protection de l'enfance. Des augmentations successives de la valeur du point des fonctionnaires ont également eu des effets conséquents sur la masse salariale de la collectivité.

La décision modificative se présente ainsi qu'il suit par section :

<b>DEPENSES, en €</b> Tous budgets confondus	<b>BP</b>	<b>BS/DM1</b>	<b>Total</b> <b>BP+BS/DM1</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>272 065 864</b>	<b>6 761 293</b>	<b>278 827 157</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>71 934 136</b>	<b>2 638 707</b>	<b>74 572 843</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>344 000 000</b>	<b>9 400 000</b>	<b>353 400 000</b>

### 1. Les principales mesures proposées dans le cadre de la Décision Modificative

#### n° 1:

#### **En recettes :**

- La mise en réserve de DMTO constituée en 2022 à hauteur de 8M€ est reprise en totalité, dès l'exercice 2023. Celle-ci se traduit par l'inscription d'une recette de fonctionnement d'1,5 M€ au Budget Primitif et de 6,5M€ lors de la DM (le solde).
- Des ajustements des concours de l'Etat en fonction du produit perçu ou de notifications (fonds de compensation des DMTO, taxe sur les conventions d'assurance, frais de gestion sur le foncier bâti..) sont prévus dans le cadre de cette étape budgétaire.
- Les Droits de Mutation sur les Transactions Immobilières (DMTO) ont été ajustés, à ce stade, de -1,5 M€ pour être ramenés à 26,5 M€ au regard de la conjoncture immobilière. La prévision de recette est en baisse de 10,5 M€ par rapport au produit réalisé en 2022 (37 M€) ; ce qui correspond à -28,5%.

#### **En dépenses :**

**Les dépenses de fonctionnement** augmentent de **+6 761 293 €**.

- Les dépenses de personnel sont abondées de **+2,959 M€** pour tenir compte des créations de poste, de l'incidence de l'augmentation de la valeur du point, de l'extension du Segur de la santé aux agents de la collectivité ainsi que de la prise en compte de la prime pouvoir d'achat.
- Les crédits dédiés à la solidarité départementale sont révisés à la hausse de **+2,174 M€**, compte tenu notamment des réformes sectorielles touchant le secteur social et médico-social sous l'effet :
  - **d'une progression des dépenses de la Direction Enfance et Famille** (+3,467 M€) au titre :
    - des rémunérations des assistants familiaux essentiellement du fait de l'impact de l'augmentation du SMIC et de la loi Taquet ;
    - des frais d'hébergement en établissement enfance découlant de l'évolution des tarifs, de l'impact des réformes salariales, de l'augmentation des prises en charges vis-à-vis des mineurs non accompagnés ainsi que de la progression du nombre de placement hors Gers.

- **d'une augmentation de la prévision d'allocations RSA de +1,8 M€.**

L'estimation annuelle arrêtée après DM s'élève ainsi à 27,116 M€, soit +9,6% par rapport au compte administratif 2022.

**Enfin, une baisse des crédits dédiés à l'hébergement des personnes âgées et handicapées** est proposée à l'appui de la réalité de l'exécution budgétaire.

Les dépenses des directions de la solidarité s'établissent au total à **149,020 M€** après prise en compte des propositions de DM1 (soit +8,9% ou +12,230 M€ par rapport au compte administratif 2022).

- Des crédits de fonctionnement sont mobilisés à hauteur de **+0,465 M€** pour mener des travaux de réparation, de sécurisation et de déblaiement sur les routes suite aux intempéries de ces derniers mois. Les besoins en carburant et en entretien du matériel nécessitent également un ajustement complémentaire de **+0,191 M€**.
- Les virements d'équilibre des budgets annexes en provenance du budget principal s'établissent au total à 4,430 M€ (BP+DM1); ceux-ci sont révisés à la baisse dans le cadre de cette étape budgétaire, soit -0,078 M€.

#### **Les dépenses d'investissement progressent de +2 638 707 €.**

Le niveau d'investissement hors dette, reprise des résultats 2022 et provision pour équilibre des budgets annexes du Département s'établira, après cette étape budgétaire, à **40,1 millions d'euros**, en crédits de paiement.

Les ajustements à la hausse concernent, pour l'essentiel, la Direction des déplacements et infrastructures (**+3,207 M€**) dont le budget d'investissement est porté à la somme de **21,670 M€** après cette DM.

Outre les ajustements opérés en fonction de l'avancement d'opérations en cours d'exécution, ce besoin supplémentaire résulte principalement **des dépenses rendues nécessaires pour :**

- rétablir la viabilité des routes, des GR et de la voie verte suite aux fortes intempéries de juin et juillet 2023 ;
- verser la participation à la mise à 2x2 voies, encore réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat cette année, pour laquelle 2,2 M€ sont inscrits pour honorer en totalité les appels de fond désormais arrêtés par la DREAL, soit au total 4,716 M€ au titre de la contribution 2023 (soit un montant net de 4,126M€, après prise en compte de la contribution de l'agglomération d'Auch).
- Il vous est proposé, par ailleurs, des AP nouvelles d'un montant de **87,050 M€** pour tenir compte du transfert des routes nationales au 1<sup>er</sup> janvier 2024. A compter de cette date, le Département deviendra le maître d'ouvrage de toutes les opérations en cours et à venir sur les routes 124, 21, 224, et 524. L'inscription de ces AP, dès la DM de 2023, permettra de s'acquitter des premiers paiements en début d'exercice 2024 notamment ceux liés aux travaux de la mise à 2x2 voies de la RN124.
- assurer le 1<sup>er</sup> versement de 155 K€ en crédits de paiement 2023 au titre de la participation de la collectivité à la création de la LGV Tours-Bordeaux-Toulouse; les AP correspondantes sont inscrites à hauteur de **12,9 M€**.

S'agissant des fonds Gers 2030, un complément de 100 K€ permettra d'honorer les demandes de versement présentées par les communes et les communautés de communes, selon l'achèvement des opérations aidées par notre collectivité.

Enfin, s'agissant de l'investissement dans le domaine social, il est en recul de 482 000 €. Ces opérations reportées concernent le plan de développement du numérique dans les EHPAD (dans le cadre du plan de relance) et les divers investissements prévus sur les établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap.

## **2. La présentation des crédits par nature :**

Le vote du budget s'effectue par chapitre budgétaire exprimant une nature de dépense. Le tableau suivant présente les dépenses réelles par chapitre, tous budgets confondus :

### **2.1 Les dépenses :**

<i>Chapitres en €</i>	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Tous budgets confondus</b>	<b>Budget Primitif</b>	<b>BS/DM1</b>	<b>Total BP+BS/DM1</b>
002	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	537 250		537 250
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (1)	20 694 440	1 004 323	21 698 763
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (hors dépenses de personnel au titre du RSA et de l'APA) (4)	78 351 029	4 014 332	82 365 361
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS (reversement impôts, prélèvement au titre des DMTO...)	5 999 721	496 179	6 495 900
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.) y compris dépenses de personnel (2) (4)	36 040 870	-1 197 311	34 843 559
017	RSA y compris dépenses de personnel (3) (4)	28 126 448	1 652 000	29 778 448
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (5)	99 370 105	335 830	99 705 935
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	236 717	-30 000	206 717
66	CHARGES FINANCIERES	1 950 050	130 000	2 080 050
67	CHARGES SPECIFIQUES (annulation de titres,...)	120 512	11 147	131 659
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS (6)	638 722	344 793	983 515
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>272 065 864</b>	<b>6 761 293</b>	<b>278 827 157</b>

Comme le montre le tableau ci-dessus, les charges de fonctionnement absorbent quasiment 79% des dépenses totales, dont principalement les dépenses d'action sociale, salariales, de participation au fonctionnement des SDIS et au fonctionnement des collèges ainsi que celles d'entretien courant des routes départementales.

(1) **Sur le chapitre 011 « charges à caractère général »**, sont inscrites les dépenses de fonctionnement et d'équipement courant, y compris celles nécessaires à la réalisation des missions relevant des compétences du département pour un montant de 21,699 M€.

(2) **Le chapitre 016 « Allocation Personnalisée d'Autonomie »** qui retrace les dépenses relatives à l'APA, s'établit, au total, à 34,844 M€. Les dépenses inscrites sur ce chapitre regroupent les allocations à verser aux bénéficiaires de l'APA, ainsi que les dépenses de personnel (masse salariale, formation, déplacements et missions). Les allocations seules avoisinent les 33,289 M€ (contre 31,594 M€ au compte administratif 2022).

(3) **Sur le chapitre 017 « Revenu de Solidarité Active »** sont inscrits 29,778 M€. Les dépenses positionnées sur ce chapitre regroupent les allocations à verser aux bénéficiaires du RSA, les dépenses liées à la réalisation du plan départemental d'insertion ainsi que les dépenses de personnel (masse salariale des personnels affectés à cette mission, formation, déplacements et missions). Les allocations versées représentent une somme de 27,116 M€ (contre 24,736 M€ au compte administratif 2022) ; celles-ci sont ajustées de +1,8 M€ dans le cadre de cette étape budgétaire.

(4) **L'enveloppe 2023 affectée à la masse salariale inscrite sur les chapitres 012, 016 et 017 s'établit à 84,389 M€** dont 13,071 M€ au titre des assistants familiaux. La masse salariale hors assistants familiaux, soit 71,318 M€ (dépenses inscrites sur les chapitres 012, 016 et 017)<sup>1</sup> prend notamment en compte l'effet glissement vieillesse technicité, les recrutements, l'impact de l'augmentation de la valeur du point.

(5) **Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante »**, doté de 99,706 M€, comprend, pour l'essentiel, les interventions du département en direction de tiers (aides à la personne, frais de séjour et d'hébergement, contributions obligatoires, participations, subventions de fonctionnement versées...). Ce poste de dépenses intègre notamment les dépenses sociales au titre des frais de séjour et d'hébergement (54,926 M€) et la prestation de compensation du handicap (11,569 M€).

(6) **Le chapitre 68** prévoit l'inscription d'une dotation de 0,345 M€ au titre de la politique de provisionnement de la collectivité.

Chapitres en €	DEPENSES D'INVESTISSEMENT Tous budgets confondus	Budget Primitif	BS/DM1	Total BP+BS/DM1
001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	18 536 688		18 536 688
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (1)	15 233 000	62 000	15 295 000
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES -SAUF 204- (études...)	2 710 252	-271 453	2 438 799
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	9 789 534	1 320 031	11 109 565
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (acquisitions...)	4 518 240	-72 860	4 445 380
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (travaux en cours...)	20 194 589	1 110 989	21 305 578
26	PARTICIPATIONS CREANCES RATTACHEES	781 191	500 000	1 281 191
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (prêts...)	170 642	-30 000	140 642
458	OPERATIONS SOUS MANDAT	0	20 000	20 000
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>71 934 136</b>	<b>2 638 707</b>	<b>74 572 843</b>

<sup>1</sup> Dépenses inscrites sur les articles 621, 64, 631, 633 des chapitres 012, 016 et 017

<b>DEPENSES TOTALES</b> en mouvements réels, tous budgets confondus, en euros	<b>344 000 000</b>	<b>9 400 000</b>	<b>353 400 000</b>
---	--------------------	------------------	--------------------

Les dépenses d'investissement sont constituées, pour l'essentiel, de dépenses d'équipement direct (immobilisations), de subventions versées à des tiers (chapitre 204) et du remboursement du capital de la dette (chapitre 16).

A l'issue de la DM1 de 2023, les crédits de paiement affectés à l'investissement s'établissent à 74,573 M€. L'investissement, hors dette, et résultats, s'élève à **40,1 M€** (chapitres 16, 001 et 020 et provision d'équilibre des budgets annexes exclus).

- **Le chapitre 204** « subventions d'équipement versées », doté de 11,110 M€ retrace les subventions d'équipement allouées par le Département à des tiers (communes et intercommunalités, État,...). La collectivité départementale consacre, en 2023, 27,7% de cette dotation d'équipement de 40,1 M€ à des subventions versées à des tiers.

- **Les chapitres 20** (hors 204), **21** et **23** correspondent respectivement aux immobilisations incorporelles (frais d'études, ...), corporelles (acquisitions..) et en cours (travaux...). L'ensemble de ces postes représente une enveloppe de 28,19 M€, soit 70,3% des dépenses d'équipement.

- **Le chapitre 16** « **emprunt et dettes assimilées** », doté de 15,295 M€, correspond au remboursement du capital de la dette. Le remboursement en capital de la dette représente 4,3% du budget total. Ce remboursement est quasiment équivalent à l'emprunt nouveau mobilisé en 2023 (15,2 M€). Ainsi, la collectivité n'augmente pas son niveau d'endettement.

## 2.2 Les recettes :

RECETTES, en € Tous budgets confondus	BP	BS/DM1	Total BP+BS/DM1
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>298 727 080</b>	<b>8 151 333</b>	<b>306 878 413</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>45 272 920</b>	<b>1 248 667</b>	<b>46 521 587</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>344 000 000</b>	<b>9 400 000</b>	<b>353 400 000</b>

Il convient de noter que les résultats de la gestion 2022 ont été repris de façon anticipée dès le Budget Primitif 2023, avant le vote du compte administratif 2022. Les résultats inscrits au budget de la collectivité sont conformes à la délibération de vote du compte administratif 2022 et d'affectation des résultats 2022, délibération en date du 22 juin 2023 (81A00).

Les prévisions de recettes proposées, en Décision Modificative, sont présentées dans le tableau suivant :

## DETAIL DES RECETTES PAR NATURE (tous budgets)

Tous budgets confondus		En €	Budget Primitif	BS/DM1	Total BP + BS/DM1
Investissement	Dotations	FCTVA	4 204 800	-5 639	4 199 161
		DSID part projet	1 334 856	-46 817	1 288 039
		DDEC	1 252 923		1 252 923
	TOTAL Dotations		6 792 579	-52 456	6 740 123
	TOTAL Autres recettes d'investissement		4 206 402	1 301 123	5 507 525
	<i>Sous-total (hors résultats reportés, Emprunt &amp; CLTR)</i>		<i>10 998 981</i>	<i>1 248 667</i>	<i>12 247 648</i>
	Résultats reportés	1068	18 536 688		18 536 688
		001	537 251		537 251
	Emprunt	Emprunts nouveaux	15 200 000		15 200 000
	Total Résultat reporté & Emprunt		34 273 939	0	34 273 939
<b>TOTAL Investissement (y compris CLTR)</b>		<b>45 272 920</b>	<b>1 248 667</b>	<b>46 521 587</b>	
Fonctionnement	Dotations	FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA)	150 000		150 000
		DGD (Dotation Globale de Décentralisation)	1 701 076		1 701 076
		DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)	44 492 362	-2 752	44 489 610
		DGF (permanents syndicaux)	50 000		50 000
	Fonds de soutien et fraction supplémentaire de TVA	Fonds soutien et fonds d'urgence (Etat et CNSA) et fraction de TVA	1 513 000		1 513 000
	TOTAL Dotations & Fonds de soutien		47 906 438	-2 752	47 903 686
	Compensations Transferts de compétences Loi 2004	TSCA - Article 52 (Taxe Spéciale sur les Conventions D'Assurance)	15 150 000	250 000	15 400 000
		TSCA - Article 53 SDIS	4 881 000	119 000	5 000 000
		TICPE (complément)	3 110 000	-110 000	3 000 000
	Compensations Autres transferts de compétences	CNSA (Financement APA PCH MDPH)	21 918 297	-1 066 318	20 851 979
		TICPE (Financement généralisation RMI RSA)	9 395 000		9 395 000
		FMDI (Financement allocations RMI RSA)	1 180 000		1 180 000
	TOTAL Compensations transferts de compétences		55 634 297	-807 318	54 826 979
	Fraction de TVA compensatoire de la TFPB		61 480 000	4 066	61 484 066
	Fraction TVA compensatoire de la CVAE		7 620 000	261 327	7 881 327
	Ressources liées à la réforme fiscale de 2011	TSCA - Article 77	21 660 000	890 000	22 550 000
		DMTO - Part Etat - 0,2%	1 238 000	-66 000	1 172 000
		IFER (1)	826 000	-157	825 843
		FNGIR (2)	5 778 954		5 778 954
		DCRTP (3)	6 670 108	-19 234	6 650 874
	TOTAL Ressources liées à la réforme fiscale de 2011		36 173 062	804 609	36 977 671

Suite		Budget Primitif	BS/DM1	Total BP + BS/DM1
Financement AIS - LFI 2014	Frais de gestion TFPB	6 153 769	537 225	6 690 994
	DMTO - Relèvement du taux - 0,7%	4 332 000	-234 000	4 098 000
<b>TOTAL Financement AIS (Allocations Individuelles de Solidarité)- LFI 2014</b>		<b>10 485 769</b>	<b>303 225</b>	<b>10 788 994</b>
<b>Fond National de péréquation des DMTO - LFI 2020</b>		<b>14 040 893</b>	<b>987 786</b>	<b>15 025 679</b>
<b>TOTAL Compensations liées à la fiscalité directe</b>	Exonération 4 taxes + CVAE	<b>2 550 000</b>	<b>-3 236</b>	<b>2 546 764</b>
Ressources liées à la fiscalité indirecte	Taxe d'aménagement	1 000 000		1 000 000
	Taxe sur l'électricité	2 840 000	48 903	2 888 903
	Autre taxe	5 500		5 500
	DMTO -droits de mutation sur les transactions immobilières - 3,6%	22 280 000	-1 200 000	21 080 000
	DMTO - Taxe additionnelle	150 000		150 000
	Compensation perte taxe additionnelle	5 000		5 000
<b>TOTAL Ressources liées à la fiscalité indirecte</b>		<b>26 280 500</b>	<b>-1 151 097</b>	<b>25 129 403</b>
<b>TOTAL Autres recettes de fonctionnement</b>		<b>11 335 390</b>	<b>1 031 484</b>	<b>12 366 873</b>
<i>Sous-total (hors provisions et résultats reportés)</i>		<i>273 506 349</i>	<i>1 428 094</i>	<i>274 934 442</i>
Provisions comptables	reprise	289 713	301 658	591 371
Reprise mise en réserve des DMTO		1 500 000	6 500 000	8 000 000
Résultats reportés	002	18 926 426		18 926 426
Subventions d'équilibre du Budget Principal ( <i>recettes sur les budgets annexes en contrepartie d'une dépense sur le budget principal</i> )		3 600 542	-194 950	3 405 592
Subvention au Pôle Thermal		904 050	116 531	1 020 581
<b>TOTAL Fonctionnement</b>		<b>298 727 080</b>	<b>8 151 333</b>	<b>306 878 413</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	Mouvements réels, en €.	<b>344 000 000</b>	<b>9 400 000</b>	<b>353 400 000</b>
----------------------	-------------------------	--------------------	------------------	--------------------

(1) IFER : Imposition forfaitaire sur les Entreprises de Réseau

(2) FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

(3) DCRTP : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

### 3. La présentation des crédits par fonction :

Avec 179,3 M€, l'action sociale et la santé (*fonction 4, y compris les dépenses de personnel*) représente 50,7% du budget total.

<i>Fonctions en €</i>		Dépenses	Recettes
0	SERVICES GENERAUX	34 678 692	258 309 553
1	SECURITE	9 243 234	81 175
2	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	13 751 699	1 302 859
3	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	8 266 712	240 959
4	SANTE ET ACTION SOCIALE	177 969 398	39 957 398
5	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	1 372 146	239 396
6	ACTION ECONOMIQUE	5 688 244	1 478 922
7	ENVIRONNEMENT	5 005 431	3 225 602
8	TRANSPORTS	21 448 092	332 689
Budget du Pôle Thermal et de l'autodrome de Nogaro gérés en M4 (pas de fonction)		1 403 509	1 709 860
<b>TOTAL Section Fonctionnement</b>		<b>278 827 157</b>	<b>306 878 413</b>
0	SERVICES GENERAUX	37 445 783	36 858 316
1	SECURITE	200 000	
2	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	4 124 897	2 627 869
3	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	2 154 675	20 000
4	SANTE ET ACTION SOCIALE	1 335 647	472 972
5	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	3 311 263	
6	ACTION ECONOMIQUE	338 147	82 032
7	ENVIRONNEMENT	4 121 186	2 889 164
8	TRANSPORTS	20 847 956	3 184 297
Budget du Pôle Thermal et de l'autodrome de Nogaro gérés en M4 (pas de fonction)		693 289	386 937
<b>TOTAL Section Investissement</b>		<b>74 572 843</b>	<b>46 521 587</b>
<b><u>DEPENSES TOTALES</u> en mouvements réels, tous budgets confondus, en euros</b>		<b>353 400 000</b>	<b>353 400 000</b>

#### 4. La présentation des crédits par budget:

Le tableau suivant présente la répartition des dépenses et des recettes par budget. Le budget principal représente à lui seul **96,70%** des dépenses.

Les subventions et virements nécessaires à l'équilibre des budgets annexes s'établissent à **4 426 173 €**. Ils se traduisent par l'inscription d'une dépense sur le budget principal et de recettes du même montant sur les budgets annexes.

FONCTIONNEMENT en €	Dépenses	Recettes	Dont :	Subventions et virements d'équilibre
01 - BUDGET PRINCIPAL	271 430 880	298 245 410	Dépense	4 426 173
47 – SATESE	833 609	857 609	Recette	209 255
49 - ESPACES NATURELS ET CAUE	1 370 575	1 957 625	Recette	956 620
51 - POLE THERMAL	1 323 486	1 413 486	Recette	1 020 581
54 - LABO VETERINAIRE EAUX SOLS	1 273 746	1 321 746	Recette	615 895
57 - AUTODROME NOGARO	80 023	296 374		
58 – CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	2 514 838	2 786 163	Recette	1 623 822
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>278 827 157</b>	<b>306 878 413</b>		
INVESTISSEMENT en €	Dépenses	Recettes		
01 - BUDGET PRINCIPAL	70 292 270	43 477 741		
47 – SATESE	107 536	83 536		
49 - ESPACES NATURELS ET CAUE	2 869 089	2 282 039		
51 - POLE THERMAL	459 499	369 499		
54 - LABO VETERINAIRE EAUX SOLS	163 461	115 461		
57 - AUTODROME NOGARO	233 790	17 438		
58 – CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	447 198	175 873		
<b>Total Investissement</b>	<b>74 572 843</b>	<b>46 521 587</b>		
<b>Total général</b>	<b>353 400 000</b>	<b>353 400 000</b>		

#### 5. Le bilan de la politique de provisionnement 2023 de la collectivité:

Les provisions ont été ajustées en dépense (constitution de provision) et en recette (reprise de provision). Après les ajustements de DM présentés ci-dessous, le solde des provisions comptables s'établit ainsi à 989 515 € dont 597 371 € de provisions déjà constituées au 31/12/2022.

Ces provisions se décomposent ainsi qu'il suit par budget et par nature de dépenses présentant un risque :

### Budget Principal (B01)

PROVISION/REPRISE POUR	Montant net des provisions constituées au 31/12/2022	Montant des provisions de l'exercice			Montant des reprises de l'exercice			Solde
		BP	BS/DM1	Total 2023	BP	BS/DM1	Total 2023	
CONTENTIEUX	3 000	0	15 000	15 000	0	3 000	3 000	15 000
VALORISATION MONETAIRE DES COMPTES EPARGNE TEMPS	294 338	0	317 943	317 943	0	294 338	294 338	317 943
RUPTURES CONVENTIONNELLES DES CONTRATS DE TRAVAIL	6 000	80 000	0	80 000	0	0	0	86 000
MALADIES PROFESSIONNELLES, ACCIDENTS DU TRAVAIL ET CAPITAL DECES	140 550	90 000	0	90 000	140 550	0	140 550	90 000
<i>Total provisions pour risques et charges (6815/7815)</i>	<i>443 888</i>	<i>170 000</i>	<i>332 943</i>	<i>502 943</i>	<i>140 550</i>	<i>297 338</i>	<i>437 888</i>	<i>508 943</i>
DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	137 854	449 325	0	449 325	137 854	0	137 854	449 325
<i>Total provisions pour dépréciations (6817/7817)</i>	<i>137 854</i>	<i>449 325</i>	<i>0</i>	<i>449 325</i>	<i>137 854</i>	<i>0</i>	<i>137 854</i>	<i>449 325</i>
<b>TOTAL PROVISIONS B01</b>	<b>581 742</b>	<b>619 325</b>	<b>332 943</b>	<b>952 268</b>	<b>278 404</b>	<b>297 338</b>	<b>575 742</b>	<b>958 268</b>

### Budget Annexe du Laboratoire Vétérinaire, des eaux et des sols (B54)

PROVISION/REPRISE POUR	Montant net des provisions constituées au 31/12/2022	Montant des provisions de l'exercice			Montant des reprises de l'exercice			Solde
		BP	BS/DM1	Total 2023	BP	BS/DM1	Total 2023	
VALORISATION MONETAIRE DES COMPTES EPARGNE TEMPS	4 320	0	11 850	11 850	0	4 320	4 320	11 850
<i>Total provisions pour risques et charges (6815/7815)</i>	<i>4 320</i>	<i>0</i>	<i>11 850</i>	<i>11 850</i>	<i>0</i>	<i>4 320</i>	<i>4 320</i>	<i>11 850</i>
DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	11 309	19 397	0	19 397	11 309	0	11 309	19 397
<i>Total provisions pour dépréciations (6817/7817)</i>	<i>11 309</i>	<i>19 397</i>	<i>0</i>	<i>19 397</i>	<i>11 309</i>	<i>0</i>	<i>11 309</i>	<i>19 397</i>
<b>TOTAL PROVISIONS B54</b>	<b>15 629</b>	<b>19 397</b>	<b>11 850</b>	<b>31 247</b>	<b>11 309</b>	<b>4 320</b>	<b>15 629</b>	<b>31 247</b>

<b>TOTAL PROVISIONS CD32</b>	<b>597 371</b>	<b>638 722</b>	<b>344 793</b>	<b>983 515</b>	<b>289 713</b>	<b>301 658</b>	<b>591 371</b>	<b>989 515</b>
------------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

### 6. Les mouvements d'ordre :

S'agissant des opérations d'ordre liées, pour l'essentiel, aux virements entre sections et à l'amortissement des immobilisations, elles s'équilibrent, en dépenses et en recettes, à la somme de 2 469 240,53 € au titre de la seule DM. Le montant global inscrit au budget s'élève ainsi à 36 518 702,19 €. Ainsi, le budget total, avec ces opérations d'ordre, est fixé à 389 918 702,19€, après prise en compte de cette Décision Modificative.

Je vous propose d'adopter le projet de Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2023, tel qu'il vous est présenté.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Philippe DUPOUY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dupouy', written over a horizontal line.